



dynamesch engagéiert fir lech

**Gemeng  
Conter**

## AVIS AU PUBLIC

---

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, lors de sa séance du 24 mai 2023, a voté une nouvelle version du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites de la commune de Contern.

Le règlement communal a été transmis au Ministre de l'Intérieur en date du 07 juin 2023. Sa réception a été accusé en date du 09 juin 2023 par le Ministère.

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 26 juillet 2023

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,